



**LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE**

COMMUNE OUGE

**Rue Laperrière
70500 OUGE**

**Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence
Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté**

Unité de gestion	172	AD. COM. OUGE			
Installation	070000733	OUGE			
Point surveillance	780	OUGE			
Commune prélèvement	OUGE				
Destinataires	ARS DT 70 - COMMUNE				
Préleveur	LDVH	Date Prél	07/09/2026	Heure Prél	10:55
Référence commande	2026/001	Date Récept	07/09/2026	Heure Récep	13:30
Date début analyse	07/09/2026				

RAPPORT D'ESSAI HY2637-3821

Analyse de Type A

Numéro d'échantillon: HY-37-10

Lieu exact prélèvement	20 rue des Chavannes
Eau	TRAITEE

MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement	FD T 90-520	GH			
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	<0,05	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	<0,05	mg/L	/	/
# Température	Détermination T°C v4	22,1	°C	/	25

Examen Bactériologique (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	66	/mL	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	25	/mL	/	/
# Spores anaérobies sulfite-réductrices	NF EN 26461-2	<1	/100 mL	/	0
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

Examen Chimique A (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	0,61	NFU		2.0 (±0.5)
# pH	NF EN ISO 10523	8,4	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v4	23,0	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	372	µS/cm		[200 ; 1100]
# TH	NF T 90-003	16,4	°F		
# TAC	NF EN ISO 9963-1	17,6	°F		
# Ammonium (NH ₄)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10
# Nitrites(NO ₂)	NF EN 26777	<0.020	mg/L	0.50	
# Chlorures	NF EN ISO 10304-1	5.1	mg/L		250
# Nitrates (NO ₃)	NF EN ISO 10304-1	4.0	mg/L	50	
NO ₃ /50 + NO ₂ /3	calcul	<0.1	mg/L		1
# Sulfates	NF EN ISO 10304-1	10	mg/L		250
# COT	NF EN 1484	0.54	mg/L		2.0

CONCLUSION GENERALE

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

Dossier validé le : 11/09/2026

Imprimé le : 11/09/2026

La Responsable Qualité

Bérengère BOUTARD

L'utilisation de notre marque d'accréditation est interdite, en-dehors de la reproduction intégrale des rapports d'essai. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Elles sont émises selon les critères définis dans les arrêtés du 11 janvier 2007 modifiés (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande). Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC.* données fournies par le client dont le laboratoire ne peut être tenu responsable. Lorsque le laboratoire n'assure pas le prélèvement, les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.